

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

~~~~~  
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 6 octobre 2008  
~~~~~

CONCESSIONS D'AMENAGEMENT - CREATION D'UNE COMMISSION SPECIALISEE

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour,
lundi 6 octobre 2008, à Gignac, au siège de la Communauté de communes.

Sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient Présents : M. VILLARET Louis - M. JOVER Jean-Marcel - M. DONNADIEU Jacques - M. CARCELLER Claude - M. SAINTPIERRE Michel - Mme CONSTANT Agnès - M. BONNAFOUS Claude - M. BERTOLINI Jean-Pierre - M. RUIZ Jean-François - M. DOUYSET Bernard - Mme BEDES Marie-Claude - M. CABLAT David - M. CADARS Cyrille - M. CADILHAC Jean-François - M. CAUMEIL Bernard - M. CORBEAU Eric - Mme DEJEAN Anne-Marie - M. DELIEUZE Pascal - Mme DELONCA Hélène - M. DURET Jean-Pierre - M. FABRE Jean - M. GABAUDAN Jean-Pierre - Mme GALVEZ Fabienne - M. GREZES Frédéric - M. JEREZ Bernard - M. LASSALVY Christian - M. LECOMTE Olivier - M. MARC Jean-Claude - M. PECHIN Jean-Pierre - M. PIERRUGUES Georges - M. RODIER Bruno - M. TREMOULET Bernard - M. TOURET Jean-Louis - M. YVANEZ André - Mme VALHE-SIBERTIN-BLANC Marie-Agnès - M. VENTURE Jean-Pierre - M. ALEGRE Richard - M. TARISSE Jean-Marie - M. DELIEUZE Pascal
M. GALABRUN Jacky donne pouvoir à M. VILLARET Louis - Mme DEJEAN Anne-Marie donne pouvoir à Monsieur LASSALVY Christian

Absents ou excusés : Mme BARRAL Hélène - M. CABELLO Gérard - Mme COMBES Caroline - M. DEJEAN Maurice - Mme DEJEAN Anne-Marie - M. REQUIRAND Daniel - M. PALOC Eric - Mme CALVIGNAC Brigitte - Mme CONTRERAS Sylvie - M. POUJOL Robert - M. SIDERIS André - M. LAMONT Didier - M. GAS TAN François - M. GALABRUN Jacky - M. HENRY Marc - M. SIEGEL Robert - M. VAN-RUYSKENSVELDE Jean-Pierre - M. MACHETEL Philippe

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

Sur le rapport du Président,

Vu les articles L.300-4 et suivants du Code de l'urbanisme

Vu l'article R.300-8 du Code de l'urbanisme

Vu l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant qu'il y a lieu de constituer une commission spécialisée chargée de l'analyse des candidatures et d'émettre un avis sur les négociations préalable au choix d'un concessionnaire d'aménagement

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint,

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **De désigner** les membres suivants au sein de la commission spécialisée pour les concessions d'aménagement :

Titulaires	Suppléants
Monsieur VILLARET	Monsieur PALOC
Monsieur JOVER	Monsieur TOURET
Madame BARRAL	Monsieur CARCELLER
Monsieur SAINTPIERRE	Monsieur GASTAN
Monsieur BONNAFOUS	Monsieur BERTOLINI
Monsieur DOUYSET	Madame CONSTANT

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 86 le 8 OCTOBRE 2008

Publication le 7 OCTOBRE 2008

DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE

Gignac, le 7 OCTOBRE 2008

Le Président de la Communauté de communes,

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes

